

Au nom du fils

Ethnocomptabilité d'une famille de sans-papiers hébergée en hôtel social

Erwan Le Méner

Observatoire du Samusocial de Paris – Centre d'étude des mouvements sociaux / École des hautes études en sciences sociales.

Mots-clés

- Familles étrangères
- Logement
- Hébergement d'urgence
- Ethnocomptabilité
- Budget

Cet article retrace le « *parcours du combattant* » d'une famille d'étrangers, entre leur arrivée en France, début 2007, et leur installation dans un logement social, neuf ans plus tard. Il décrit la succession d'hébergements et d'emplois précaires, épreuves partagées par une part significative des nouveaux arrivants. Ce texte rend compte des efforts constants du couple pour s'en sortir : pour avoir un enfant (ce qui les a conduits à émigrer) et pour lui offrir la meilleure vie possible. Il met en lumière une possibilité de réussite sociale et économique pour les migrants, reposant sur une épargne constituée jour après jour, indissociable d'une vie pensée au futur et dévouée à la génération suivante.

À la naissance de Nour en 2009, Tassadit et Moqran, âgés respectivement de 34 ans et de 43 ans, vivent dans une chambre d'un ancien hôtel de tourisme de la proche banlieue parisienne. En l'absence de logement, pour des familles étrangères, l'hôtellerie sociale constitue en effet une solution d'hébergement de plus en plus répandue depuis la fin des années 1990 – qui concerne au moins trente mille personnes en Île-de-France, d'après l'enquête Enfams⁽¹⁾ (Guyavarch *et al.*, 2014). Comme Tassadit et Moqran, la moitié des parents résidant en hôtel n'ont pas de papiers. Cette situation est associée à l'absence déclarée de travail, de prestations sociales, et de façon peu étonnante à des revenus très faibles : si le revenu médian déclaré en hôtel atteint 167 euros par mois par unité de consommation, celui des familles sans-papiers n'est que de 59,50 euros (*ibid.*). Néanmoins, ces chiffres ne permettent pas de se figurer comment il est possible de survivre dans de telles conditions. Comment, par exemple, un

couple avec un enfant dont les ressources officielles se limitent à des revenus fluctuants issus des ménages et des gardes d'enfant de l'épouse (correspondant à 523 euros en moyenne par unité de consommation, par mois, durant l'enquête), parvient-il à vivre⁽²⁾ ? Cette question a conduit, d'une part, à un inventaire des ressources réelles de la famille, en argent ou en nature et, d'autre part, à un examen minutieux des pratiques d'approvisionnement et des usages des biens nécessaires à l'entretien du ménage, dans une approche d'ethnocomptabilité (encadré 1, p. 42).

L'éventail des ressources et des techniques de gestion mises en œuvre par le couple rappelle d'autres observations réalisées auprès de ménages en situation irrégulière et défavorisée : les revenus de la famille ne proviennent pas seulement de l'activité légale d'un des deux parents, mais aussi du travail non déclaré de l'autre parent ; des dons constituent une part non négligeable de leurs ressources ; chaque centime est compté, de la préparation des achats jusqu'à leur consommation, qui proscribit tout gaspillage. Cependant, l'enquête ne consiste pas seulement à repérer les ressources et les tactiques requises pour subvenir aux besoins de la famille, mais aussi à comprendre comment elles organisent la vie quotidienne et permettent de préparer l'avenir. L'enquête témoigne d'abord de la place centrale de l'enfant dans l'économie familiale, depuis le projet d'émigration. Le sentiment d'imprévisibilité associé à leur double situation de sans-papiers et de sans-domicile, et aux privations vécues, se traduit en temps réel par des pratiques d'achat économes et la formation d'une épargne. Celle-ci peut s'envisager après coup, c'est-à-dire une fois les papiers et le logement obtenus,

(1) Il s'agit de la première enquête française sur les familles sans logement, réalisée en 2013 dans le cadre d'un ensemble de recherches sur les enfants et les familles sans-logement (Enfams), menées par l'Observatoire du Samusocial de Paris. Ce projet a été financé par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la Caisse nationale des Allocations familiales, le Cancéropôle Île-de-France, la Fondation de France, la Fondation Macif, la Fondation Sanofi Espoir, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Institut de veille sanitaire, l'Institut de recherche en santé publique, le ministère de l'Intérieur et l'Observatoire national de l'enfance en danger.

(2) Ces ressources, formées plus précisément à 97 % par les salaires de l'épouse et 3 % par des prestations sociales, situent le ménage dans le dernier décile de la distribution des revenus (tous revenus confondus), dont le seuil est à 520 euros mensuels d'après l'enquête Enfams. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en 2010, 10 % des ménages franciliens (logés) vivent avec moins de 547 euros (respectivement 876 euros) par unité de consommation, par mois, avant (respectivement après) transferts sociaux (Labrador, 2013).

Le dispositif et les sources de l'enquête

Cet article repose sur différentes recherches menées dans le cadre du projet Enfams, en particulier un travail de terrain dans un hôtel social d'une commune limitrophe de Paris. J'y ai résidé entre septembre 2011 et mars 2013, de façon quasi continue pendant les neuf premiers mois, de façon intermittente par la suite. J'y ai rencontré Moqran et Tassadit, qui m'ont permis de m'intéresser de près à leur existence, à l'hôtel et en dehors. Devenus des proches, désireux de témoigner de leur « parcours du combattant », ils ont accepté de se prêter à une étude minutieuse de leur budget, inspirée directement de l'enquête réalisée par Alain Cottereau et Mokhtar Marzok⁽¹⁾, auprès d'une famille d'immigrés marocains en Andalousie.

Une phase intensive a eu lieu fin 2013, après mon départ de l'hôtel. Le couple a d'abord réalisé un inventaire des produits courants (d'alimentation notamment), avant de consigner, pendant deux semaines, l'ensemble des entrées et sorties des biens de consommation courante de la famille. Sur une feuille de papier, Tassadit relevait l'intégralité des transactions quotidiennes (nature, quantité, prix, lieu de provenance), ainsi que les menus alimentaires (aliments consommés, recettes, poids de chaque portion), ensuite recopiés au propre par son époux (images 1 et 2). Nos rencontres permettaient ensuite de compléter d'éventuelles données manquantes et de corriger des incohérences dans les relevés. Elles étaient l'occasion d'une interrogation systématique de chaque transaction : avez-vous l'habitude d'utiliser ce produit (que vous procurez-vous sinon ?) ? Quel usage en faites-vous ? L'avez-vous eu à un prix correct (si non, qu'est-ce qu'aurait été un prix correct ?) ? Est-ce le bien que vous souhaitiez (qu'auriez-vous utilisé en d'autres circonstances ?) ? Ces questions visaient à saisir les évaluations internes au couple, portant sur les transactions réalisées : à rapporter les mesures, exprimées en euros ou en quantité, à des qualités des biens et des échanges, et aux « prix de référence » associés⁽²⁾. Ce relevé exhaustif des transactions a eu pour pendant celui des activités réalisées par les parents, sous forme d'emplois du temps.

Images 1 et 2

Le relevé des entrées, des sorties et du menu du couple, mis au propre par Moqran, pour la journée du 26 novembre 2013 (on peut remarquer, sur l'image de droite, les tickets de caisses conservés et agrafés quotidiennement, permettant une première vérification des écritures des époux).

Sorties du 26/11/2013				
Désignation des produits	QTE	P.U.	Montant	Provenance
Lait Parents	0,5L	0,75	0,34	
Lait	0,20	0,85	0,17	
Compote Pomme Biquit 4L	0,1	0,89	0,22	
Pain Baguette 250g	0,2	0,65	1,30	
Lait au chocolat 20cl x6	0,1	2,125	0,38	
Banane	0,137kg	0,89	0,12	
Crêpe Biquit 40x	0,1	1,39	0,17	
Fromage Comté 80g	0,08	4,42	0,36	
Fromage Vache qui rit	0,1	3,20	0,10	
Pâtes de Pâtes 150g x 4	0,145kg	1,08	1,08	
Riz	0,2kg	0,99	0,20	
Tomate	0,03kg	0,99	0,03	
Salade tomates 1,37kg	0,052kg	1,00	0,04	
Carotte salée 2kg	0,037	0,99	0,02	
Poivre	0,045	0,99	0,07	
Mandarine	0,21	0,8	0,17	
Orange 50cl x 3kg	0,11	1,95	0,11	
Concombre 1kg	0,041	1,00	0,03	
Total sorties du 26-11-2013			4,92	

Petit déjeuner Parents		Petit déjeuner	
Lait		Lait	
gâteaux maison		Compote	
café			
Dejeuner			
Pâtes au saucisse			
Pain			
Fromage			
Mandarine			
Café			
Dîner			
Pâtes au saucisse			
3 pâtes de saucisson			
2 pâtes de saucisson			
Fromage			
Orange			
mandarine			

Entrées du 26 novembre 2013				
Désignation du produit	QTE	P.U.	Montant	Observations
CANDY UP chocolat (20d x 6)	0,1P	2,25	2,25	Simply Montévil
Lait UHT 1/2 écrémé Parent 2L	0,2P	0,62	1,24	Simply "
VIVA Lait (brûlé 1L)	0,1	0,85	0,85	Simply "
Banane	0,137kg	0,89	0,12	Simply "
Navet	0,546kg	0,79	0,44	Simply "
choux fleur (Pèce)	0,1	0,99	0,99	Simply "
Pâtes de Pâtes (LPO) 450g	0,1P	1,08	1,08	Leader Price
Mandelines Aragonaises Paquet de 12	0,1P	1,13	1,13	Leader Price
Eponges à gâterie x Biquit 4	0,1P	0,58	0,58	Leader Price
Carotte (sachet de 2 Kgs)	1,1	0,99	0,99	Leader Price
Pain Baguette 250g	0,2	0,65	1,30	Boulangère
Total de la journée			11,83	

Extrait du second carnet de compte de Moqran, pour la période allant du 7 mai au 12 juillet 2014. Chaque demi-journée ou journée de travail est consignée, avec des précisions sur le lieu et (implicitement ou explicitement) la nature du chantier.

Les sommes encaissées (« Enc ») et dues à l'ouvrier (« reste ») sont également notées.

Les entrées et les sorties de biens autres qu'alimentaires, non notifiées dans la période d'enquête, ont été relevées ultérieurement, à partir d'inventaires commentés des produits d'entretiens, d'hygiène, des cosmétiques, des vêtements, des jouets, des abonnements et des biens de consommations durables du ménage. Les revenus monétaires du travail de chaque parent ont été établis à partir des fiches de paie de Tassadit et de carnets de compte tenus depuis avril 2009 par Moqran (image 3).

(1) Cottereau A., Marzok M. M., 2012, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Saint-Denis, Bouchène.
 (2) Voir l'article d'Alain Cottereau dans ce numéro de la *Revue des politiques sociales et familiales*, p. 11.

comme une réussite pour les époux parvenus malgré la « galère » à préparer l'avenir de leur enfant.

De la campagne abondante de Kabylie à la « galère » parisienne

Émigrer en France pour avoir un enfant, en dernier recours

Moqran et Tassadit sont venus en France pour avoir un enfant, par une technique d'insémination qui n'était pas pratiquée en Algérie : une vie sans enfant aurait été pour eux une vie ratée. Début 2007, ils quittent leur maison en Kabylie pour Paris, laissant derrière eux une situation confortable. L'époux était économe dans un important établissement scolaire des environs. Sa femme, depuis peu agent administratif à l'assurance maladie après sa réussite à un concours prisé de la Fonction publique, allait être promue à un poste d'encadrement. Le couple, marié en 1992, cumulait des salaires plutôt importants par rapport au voisinage et des revenus tirés de l'élevage de quatorze moutons, de la cueillette de fruits, de vêtements et de tissus confectionnés par Tassadit. Leur jardin et la montagne voisine leur apportaient également des fruits, des légumes et des herbes en abondance. L'auto-production et l'autoconsommation leur permettaient d'assurer le quotidien, alors que leurs salaires servaient principalement à payer les soins pour essayer d'avoir un enfant, soins qui se sont tous révélés infructueux, de Tizi Ouzou à Alger – « on a été victimes des médecins », regrette l'épouse. À la demande du couple, une personne du même village, résidant en région parisienne, prend conseil auprès de spécialistes français. Ceux-ci estiment que les époux ont été mal suivis en Algérie mais qu'ils ont encore une chance d'avoir un enfant à condition d'être soignés en France. Muni d'un visa touristique d'une durée de trois mois, l'époux atterrit à Paris le premier, en avril 2007. Il doit « préparer le terrain » et tout d'abord rencontrer les médecins. Comme toutes les familles du village, d'après le couple et les gens de la région rencontrés, celles de Tassadit et Moqran comptent des membres installés de longue date en région parisienne. À son arrivée, l'époux est hébergé discrètement par son beau-père, dans le studio qu'une société de chauffage met à sa disposition en contrepartie du gardiennage des bâtiments. Sa femme le rejoint un mois et demi plus tard. Le couple occupe alors dans les Hauts-de-Seine le studio d'un neveu de Moqran, qui vient d'emménager chez sa compagne. Les époux y logent gratuitement pendant deux

mois, puis en réglant l'équivalent du loyer (500 euros), à partir de juillet 2007. À l'époque, « on ne se concentre que sur les soins », se souvient la future mère.

En l'absence de couverture sociale pendant environ six mois, les économies des époux (3 300 euros) sont vite épuisées, en raison de techniques médicales coûteuses. Avec 300 euros en poche pour commencer le mois de juillet et avant règlement du loyer, il devient impératif de gagner de l'argent.

Des revenus fluctuants et des arnaques

Dès lors, Moqran effectue des déménagements et des chantiers non déclarés pour le compte de divers employeurs, principalement dans le bâtiment, tous rencontrés dans un milieu de sociabilité kabyle. D'après ses souvenirs pour la période allant de son arrivée en France à la naissance de Nour⁽³⁾, Moqran travaille d'abord quelques jours en juillet pour un premier patron. Il fait appel à ses services de temps en temps, le matin, à la Plateforme du bâtiment, haut lieu de l'embauche d'hommes en situation irrégulière, où des voisins du village lui avaient conseillé de se rendre. Après trois mois de travail au compte-gouttes, son beau-père le fait recruter chez son propre patron, à « temps plein », « comme un salarié ». L'ouvrier gagne alors 65 euros par jour – les quelques dimanches et jours fériés travaillés sont payés double. Mais l'« honnête » patron met la clef sous la porte, en mai 2008. Il part sans payer ni ses salariés en règle (qui se retournent en justice contre lui) ni les hommes embauchés au noir. Moqran, à qui 2 050 euros sont dus, n'entend pas le poursuivre au tribunal cependant : non parce qu'il imagine ne pas pouvoir obtenir réparation en l'absence de titre de séjour, mais parce qu'il demeure reconnaissant pour l'aide que lui a apportée cet employeur et parce qu'il ne comprend pas les « malheurs » qui ont pu l'amener à décamper ainsi. Mais, pour la deuxième fois, les caisses du couple sont presque vides. Les revenus et les perspectives de revenus sont fortement ébranlés.

Tassadit apprend qu'elle est enceinte le jour même où la société ferme ses portes. Son médecin lui demande alors d'éviter tout effort physique important, notamment les ménages qu'elle réalise ici ou là, en fin de chantier (qui lui ont rapporté 80 euros par jour, et entre 480 et 560 euros au total, à quatre reprises). Elle est contrainte d'accepter un don de 500 euros de son père, alors qu'elle

(3) Les carnets de compte de travail conservés par Moqran débutent en avril 2009.

s'était toujours refusée à recevoir toute forme d'aide monétaire de la part de qui que ce soit – « *J'aurais préféré me jeter du pont que d'avoir des dettes !* », résume-t-elle sérieusement. Quelques semaines après cette mise au chômage forcée, Moqran dépanne un Kabyle quelques jours, avant de travailler pour le compte d'un autre compatriote au cours des deux mois suivants (une quinzaine de jours au total, pour environ 900 euros). Ce dernier ne paie pas à son ouvrier les deux dernières journées dues (soit 120 euros) ; l'homme lésé ne lui adresse plus la parole depuis. Moqran est contraint de retourner à la Plateforme du bâtiment où il trouve un revenu de subsistance, en septembre et en octobre. Dans la foulée, il est recruté sur un chantier à temps plein, six semaines durant (pour lesquelles il reçoit 2 000 euros, auxquels s'ajoute un don du patron de 40 euros, équivalant à une demi-journée d'effort, pour la qualité du travail accompli). Puis, par le biais d'un ouvrier kabyle rencontré sur ce dernier chantier, Moqran fait la connaissance d'un Marocain, chef d'une petite société de second œuvre et de déménagement. Celui-ci travaille à son compte, seul ou avec quelques ouvriers. Il fait rapidement de sa nouvelle recrue un de ses hommes de base – ce qui sera le cas pendant plus de cinq ans. Chaque journée est payée 65 euros, une demi-journée 35 euros, et pour une journée pleine, le déjeuner est fourni. D'après le souvenir des époux, le revenu mensuel tourne autour de 1 200 euros à partir de novembre 2008.

Une gestion budgétaire au cordeau, qui n'évite pas le recours à l'assistance

Les fluctuations des ressources ne se répercutent pas sur les dépenses, préparées en partie selon un procédé proche de la technique des enveloppes employées dans des milieux ouvriers avec revenus réguliers, analysée par Florence Weber (2010, p. 378-381). Pour les dépenses essentielles, le loyer et les soins, les encaissements sont mis à part jusqu'à atteindre le montant nécessaire. Les dépenses courantes, prélevées sur l'argent thésaurisé, sont réduites au minimum. À part quelques titres de transport, les distances sont trop longues pour être parcourues à pied et l'achat ponctuel d'une carte téléphonique – la moins chère –, surtout utilisée pour recevoir des appels, les frais ne concernent

que la nourriture ou presque. Moqran, venu avec de chaudes affaires, n'achète aucun vêtement. Tassadit ne consent qu'à se procurer un manteau d'hiver, chiné une dizaine d'euros, et porte pendant plusieurs mois des chaussures usées, trouées à la couture de la semelle. Ce qui n'est pas dépensé constitue une réserve en cas de coups durs, de soins inattendus et de baisse brutale de revenus, éprouvés à plusieurs reprises⁽⁴⁾. « *On vivait avec moins de 100 euros par mois* », affirme Tassadit, « *je m'en souviens parce que je notais toutes les dépenses au centime près sur un carnet.* »⁽⁵⁾ Sur le plan de la trésorerie et de la prévision économique, cette période de « misère noire », allant de l'été 2007 à l'automne 2008, est la plus sombre de l'histoire du couple.

Les futurs parents doivent quitter leur logement en octobre 2008 et rendre la place au locataire officiel, séparé de sa compagne. Le père de l'épouse ne peut pas héberger le couple et l'enfant à venir : cela serait trop visible et la situation finirait par arriver aux oreilles de son patron. En l'absence de titre de séjour, d'épargne et de garants, les époux ne passent ni par les agences immobilières ni par les annonces de particuliers. Ils informent d'abord les « proches » de leur situation, auxquels ils demandent de tendre l'oreille pour toute location, « *même en sous-sol* ». Ici, deux couples, originaires du même village que les époux, sont d'emblée sollicités. Moqran et Tassadit croient trouver un appartement à Drancy, au noir, mais la propriétaire ne veut pas d'enfant. Ils passent ensuite l'information dans un cercle plus large de connaissances puis au sein d'un collectif de sans-papiers, mais sans succès. Sans solution, ils appellent pour la première fois le 115 sur les conseils d'un ancien camarade de classe de Tassadit, retrouvé au sein de ce collectif. Les futurs parents obtiennent une chambre dans un hôtel de Saint-Denis. L'hébergement, à durée indéterminée, est gratuit. Les 500 euros de loyer désormais économisés chaque mois apportent une réserve de trésorerie considérable aux époux, qui sont sur le point d'accueillir le bébé et d'endosser toutes sortes de nouvelles dépenses. Mais si la naissance de Nour quelques mois plus tard réalise le vœu le plus cher du couple, c'est à ce moment précis que « *commence la galère* ».

(4) Les ouvriers étudiés par Florence Weber (2010) ou Richard Hoggart [1970 (1957)], à la différence des travailleurs du bâtiment sans papiers tel Moqran, peuvent considérer ce qui n'est pas dépensé comme un surplus et le déboursier pour des « jouissances au jour le jour » (Hoggart, 1970, p. 183-190). Ici, l'imprévisibilité des revenus et des dépenses, liée à la fragilité de l'emploi et de la situation administrative, oblige, au contraire, à un ascétisme qui rappelle celui des familles confrontées au chômage et à d'autres pertes de revenus majeures, fuyant une trajectoire de déclassement et de misère, étudiées par Olivier Schwartz (1990).

(5) Ce précieux carnet, perdu dans un déménagement, permettait au couple de suivre les dépenses une à une. Il devait aussi leur servir de support pour « raconter toutes les épreuves par lesquelles ils sont passés. »

Le salaire de l'épouse : principale source de revenu de la famille *Un accouchement dans la misère*

Le couple réside à Saint-Denis jusqu'à la naissance de l'enfant. Passée de deux à trois membres, officiellement en situation de « suroccupation », la famille doit déménager pour une chambre plus grande (passant de neuf à treize mètres carrés), ce qui implique de changer d'hôtel et de commune⁽⁶⁾. La famille séjourne alors dans un hôtel commercial bon marché, Porte de Saint-Ouen, qui ne compte qu'un micro-ondes pour tous les résidents : « *Tu montes à pied [du deuxième au neuvième étage], tu fais la queue pour chauffer quelque chose* », explique le père. L'hébergement dans cet établissement bas de gamme, prévu pour quelques jours, dure finalement trois mois. La famille est ensuite orientée dans un autre hôtel, à Noisy-le-Sec. Celui-ci fait partie du haut de gamme du parc hôtelier auquel les pouvoirs publics ont recours, comme l'indiquent les fiches d'évaluation conservées par le Samusocial de Paris. Il est mieux équipé que le précédent et comprend notamment une cuisine collective à chaque étage. Mais le quotidien des deux parents est morose.

Cette vie mouvementée et à l'étroit ne leur convient pas. Les déménagements successifs et la naissance entraînent des dépenses importantes. Le couple n'a plus que 200 euros en réserve pour commencer le mois de février. « *On voulait lui donner mieux, mais on n'avait pas les moyens* ». Les parents n'imaginent pas leur fils grandir en hôtel, mais ils n'ont pas d'autre possibilité. Abordé à de multiples reprises en entretien, le récit des mois qui suivent l'accouchement tourne court, vite rattrapé par les larmes du couple. « *J'étais très malade après l'accouchement. Je ne veux pas me rappeler de tout ça* » (Tassadit). Les époux ne peuvent cependant envisager à aucun moment de rentrer en Algérie ou au village. Ils espèrent avoir un autre enfant dans les années à venir, et la femme, âgée de 34 ans à la naissance de Nour, considère que le temps presse. Une seconde grossesse exigerait de recevoir à nouveau des soins en France. Quitter le territoire en situation irrégulière compliquerait leur retour : ils ne pourraient certainement plus obtenir le visa touristique qui leur a permis d'émigrer. Par ailleurs, ils ne souhaitent plus vivre avec certains de leurs anciens voisins du

village, dont le frère de l'époux, qui moquaient leur infertilité et leur obstination à vouloir la surmonter :

— Enquêteur : Vous n'avez pas pensé retourner vivre au village ?

— Tassadit : J'ai des mauvais souvenirs. Y avait des gens qui étaient bien, y avait des gens qui étaient méchants et qui nous ont blessés, touchés [...] Eux ils nous disent « Pourquoi vous travaillez ? Pourquoi vous travaillez pour rien ? De toute façon vous n'avez pas d'enfants » (*Journal de terrain*, 22 novembre 2013).

— Tassadit : Pendant dix-sept ans [de mariage], on a connu la misère, sans arriver à avoir d'enfant. C'est dur, surtout pour une femme. Cinq ou six fois par mois, tu rentres chez toi et tu entends « Tu as une belle maison mais personne pour en hériter. À quoi ça sert ? À quoi ça sert de travailler si tu n'as pas d'héritier ? ». Les gens sont très durs, très violents (*Journal de terrain*, 15 juillet 2014).

Un changement de statut administratif et une opportunité de travail en règle pour l'épouse

Alors que Tassadit pleure sur un banc dans un parc où elle accompagne son nourrisson, une femme vient à sa rencontre. C'est une militante pour le droit des étrangers, membre d'une association locale. La jeune mère en situation irrégulière finit par venir lui rendre service, – pour du secrétariat et de l'interprétariat en arabe, dans le cadre de formations dispensées par le collectif. Quelques semaines plus tard, peu après la réception d'une autorisation provisoire de séjour pour raison médicale autorisant l'étrangère à travailler, la bénévole l'accompagne à un rendez-vous dans une multinationale du service à la personne. Elle la recommande expressément à un cadre de sa connaissance. Tassadit ne passe pas moins le test d'entrée dans l'entreprise, avec succès. Dans la foulée, elle suit une formation rémunérée de deux semaines, débouchant sur un contrat à durée indéterminée d'aide-ménagère, à temps partiel (cent heures par mois environ), qui passe à temps plein au bout de quelques mois. La jeune mère arrête ainsi de mater son enfant « *à l'âge de cinq mois* », une décision « *pas facile* », tandis que le père « *quitte [son] travail pour [s']occuper de [son] fils* ». Certes, il continue d'embaucher dès qu'il peut : quand sa femme ne travaille pas, le samedi et le dimanche ou lors des congés de cette dernière, et, à partir de mars 2010,

(6) Chaque famille hébergée en hôtel occupe une surface correspondant à une ou plusieurs chambres, en fonction du nombre de ses membres. Quand il s'avère que la surface compte plus d'occupants que prévu (en raison d'une naissance notamment), un déménagement est imposé par le Samusocial ou les autres hébergeurs institutionnels. Ces « réorientations » ont lieu très majoritairement dans une autre commune. L'affectation des occupants se fait dans les délais les plus réduits possibles. Dans un contexte de division du travail et d'autonomisation entre les secteurs de l'hébergement et du travail social, et de saturation de l'offre d'hébergement, l'orientation se fait le plus souvent en fonction des places disponibles, indifféremment aux ancrages ou aux aspirations des familles (Le Méner et Oppenchain, 2012).

lorsque son fils reste à la crèche, deux jours et demi par semaine. Mais il travaille nettement moins que dans la période antérieure (environ 18 journées par mois entre la naissance de son fils et la signature du contrat de travail de sa femme vs 6,83 journées par mois en moyenne ensuite). D'un point de vue économique, l'inversion des rôles est étonnante : Moqran rapportait plus d'argent, encaissait davantage par heure travaillée et avait des journées en général moins longues et épuisantes que son épouse. Néanmoins, les deux parents « [font] *la part des choses* » : leurs revenus risquent de s'amoindrir et seront plus difficilement acquis, mais le contrat de travail et les fiches de paie de l'épouse constituent des documents de première importance : — Tassadit : On fréquente les associations⁽⁷⁾, on sait bien que la Préfecture aime les preuves de séjour, les gens qui se débrouillent, qui travaillent (*Journal de terrain*, 25 novembre 2015) ; — Moqran : On sentait que si elle avait des fiches de paie, ce serait payant un jour [...] Et c'est ces fiches de paie-là qui vont nous aider maintenant (*Journal de terrain*, 17 décembre 2013)⁽⁸⁾.

Selon toute vraisemblance, les époux sont alors au fait des circulaires successives du ministère de l'Intérieur, qui incitent les préfets à favoriser les régularisations de travailleurs plus que l'installation de familles, dans le cadre d'une immigration dite « choisie ». Ces circulaires font écho aux manifestations répétées de travailleurs sans papiers dès le printemps 2008, à certaines desquelles le couple participe, et qui se traduisent par des régularisations, comme l'a montré un collectif d'enquêteurs travaillant sur cette mobilisation inédite (Barron *et al.*, 2011). Le couple espère que Tassadit finira par obtenir une régularisation par le travail, et que Moqran pourra être autorisé à demeurer sur le territoire dans le cadre du regroupement familial⁽⁹⁾. Toutefois, à l'époque où la mère reçoit une nouvelle autorisation de séjour pour raison médicale (en juillet 2009), le couple mise davantage sur le renouvellement de ce document, certificat médical à l'appui. Après plusieurs reconductions, l'autorisation de séjour est cependant refusée à Tassadit un an plus tard. Celle-ci se retrouve en situation irrégulière, comme son époux. Conséquence directe : elle perd son emploi.

Accumuler les fiches de paie, obtenir des papiers, sortir de l'hôtel

Les ressources monétaires de la famille chutent brutalement et Moqran travaille de nouveau autant que possible. Parallèlement, son épouse contacte par courrier et convainc un à un ses anciens clients de la salariée grâce au dispositif du Chèque emploi service universel, qui lui permet de travailler « *en règle* ». Elle redevient après quelques mois la principale source de revenus de la famille et peut continuer d'accumuler des fiches de paie. Cette division des rôles s'accroît lorsque l'épouse obtient un titre de séjour dans le cadre du travail en janvier 2014 – quelques mois avant son mari, régularisé comme espéré au titre de la vie privée et familiale. Dans la foulée, Tassadit commence un nouveau contrat à durée indéterminée, à temps plein, pour la société qui l'avait employée jusqu'à expiration de son autorisation de séjour. Elle attire dans son sillage ses anciens particuliers-employeurs, qui deviennent ou redeviennent clients de la société : « *ils ne veulent pas que je les quitte* », commente l'aide à domicile, « *c'est carrément des prises d'otage* », rajoute son époux, pas moins fier de cette reconnaissance de la qualité du travail accompli par sa femme. La salariée fait rapidement plus des trente-cinq heures stipulées dans son contrat – au salaire minimum. Vaccinée par le non-renouvellement de son premier titre de séjour, elle veut se donner toutes les chances et travaille autant que possible en vue d'une prolongation de sa carte de séjour, obtenue effectivement un an plus tard, comme celle de son mari. Par là, le couple veut également montrer à l'assistante sociale censée les suivre qu'il dispose d'un revenu régulier et suffisant, condition nécessaire pour obtenir une place dans un « logement accompagné » (encadré 2). Tous les deux veulent en finir avec la vie en hôtel social, dont ils mesurent les méfaits (Le Méner, 2017).

Près d'un an et demi après la régularisation des deux époux et après plusieurs déménagements et déconvenues, le couple finit par accéder à un T2 (logement constitué de deux pièces principales, salle à manger et chambre, d'une cuisine, d'une salle de bains et de toilettes) en juillet 2015. Quelques mois plus tard, des démarches entreprises sans l'aide d'aucun assistant social et avec le

(7) De proche en proche, sur les conseils d'adhérents, le couple fréquente trois collectifs : « *Dès qu'on découvre un collectif, on y va. On fait l'inscription. On participe. On fait les formations. On a les infos* ».

(8) Cette observation est faite alors que les parents viennent de recevoir coup sur coup deux prévisions optimistes quant à la demande de régularisation (dans le cadre du travail) déposée par Tassadit, émanant d'un agent de la Direction départementale du travail et d'une avocate spécialisée dans le droit des étrangers.

(9) Dans ce cadre, les demandes de ménages, avec enfant(s) né(s) en France, et présents au moins trois ans sans interruption sur le territoire national, seraient favorisées. Cette projection à au moins deux ans et demi (soit quand Nour aura fêté son troisième anniversaire) donne une idée de la durée de « *galère* » anticipée par les parents.

Mesurer le reste à vivre d'une famille, statuer sur son autonomie

Pour une période en principe limitée à dix-huit mois, les logements accompagnés garantissent un hébergement dit « à faible participation » à des ménages dont les adultes sont régularisés et autorisés à travailler. Ils constituent, après l'hôtel, une étape vers le logement autonome. L'accès à un tel habitat repose sur le dossier monté par l'assistante sociale, qui évalue notamment l'« autonomie » de la famille. À l'époque, le critère essentiel pour être jugé autonome pour un couple est de disposer de deux revenus réguliers (donc de « papiers ») et d'un « reste à vivre » suffisant. Mais certains couples dont seul un des deux membres pouvait justifier un tel salaire, à l'instar de Moqran et Tassadit, parvenaient à se frayer un chemin vers le logement transitoire. J'ai accompagné le couple dès réception du titre de séjour de l'épouse à un rendez-vous sollicité auprès de leur assistante sociale. Je voulais appuyer le cas échéant leur demande, pouvant prouver leurs revenus réels, attester la modicité de leurs dépenses courantes et montrer l'importance relative de leur « reste à vivre », comme l'avaient fait Alain Cottureau et Mokhtar Marzok dans *Une famille andalouse* (2012, p. 88-90). L'occasion ne m'en fut pas donnée. La demande n'aboutit pas et le couple cessa dès lors de solliciter l'assistante sociale. Cette scène témoigne d'une déconnexion entre l'évaluation de l'assistante sociale, reposant sur le remplissage standardisé des cases d'un tableau, et celle des parents, enracinée dans un labeur quotidien et des habitudes économes invisibles à l'encadrement social.

seul soutien ponctuel d'une avocate exerçant au sein d'une association militante, aboutissent à l'obtention d'un logement social au titre du droit au logement opposable (la loi du 5 mars 2007 permet aux personnes privées de logement pendant une durée anormalement longue de porter un recours en justice, contre l'État, pour obtenir effectivement un logement). La famille emménage dans un appartement avec une chambre en plus fin 2015. À l'annonce de la mise à disposition du premier logement au milieu de l'été, Moqran, qui s'était payé une formation d'agent de sécurité l'année précédente, se fait embaucher à temps plein, au salaire minimum mais en contrat à durée indéterminée. Deux mois plus tard, sa femme débute une formation d'auxiliaire de vie, financée par ses droits acquis à un congé de formation.

La répartition des rôles et des contributions de chacun au budget commun a finalement tenu pendant plus de cinq ans (graphique p. 48). Régularisés et sortis de l'hébergement d'urgence, les deux parents peuvent désormais adopter une organisation moins épuisante pour Tassadit et plus conforme à leurs aspirations professionnelles et familiales. Salariés dans des secteurs porteurs, ils envisagent l'achat d'un bien immobilier en région parisienne, un souhait qui ne semble pas moins hors de portée à ce stade de l'enquête.

Faire des économies : un mode de vie *Compter sur tout : l'exemple de l'alimentation*

Jusqu'à l'accès à un logement accompagné, les rentrées monétaires de la famille proviennent essentiellement du travail des époux, en premier lieu de Tassadit. Mais d'autres sources de revenus, indirectes, tiennent une place considérable dans le budget domestique. « *Si on compte sur tout, on va réussir* », proclame souvent l'épouse. Il en est ainsi, en particulier, des économies réalisées en achetant au meilleur prix. L'argent économisé par rapport au prix de référence constitue un revenu indirect pour les parents, à faire figurer en tant que tel dans les budgets⁽¹⁰⁾. De telles économies sont réalisées sur toutes les dépenses, à l'exception des frais fixes et inévitables, notamment sur les produits de consommation courante. Elles demandent une organisation des achats millimétrée, en matière d'alimentation par exemple – « *La personne qui rapporte sur le plan financier... Ça ne veut pas dire que la deuxième personne est inactive* », insiste l'époux. Tant que sa femme

procure la majorité des revenus directs du couple, Moqran a, selon ses termes, plus de temps « inutile » ou « chôme » qu'elle. Il l'emploie notamment à faire l'essentiel des achats de consommation courante, au meilleur prix : « *Je dépense mon temps pour dépenser moins* ». Certaines denrées, comme le pain, sont toujours achetées chez le même commerçant, car les prix y sont fixes et meilleur marché qu'ailleurs. D'autres produits proviennent de plusieurs boutiques, généralement fréquentés dans la même journée pour gagner du temps. C'est le cas des fruits et légumes frais. Les parents considèrent qu'un kilo de fruits ou de légumes ne doit pas coûter plus d'un euro – à moins qu'il ne soit question des rares fruits ou légumes que mange leur fils, ou d'ingrédients nécessaires à certaines préparations de fête.

L'approvisionnement se fait au compte-gouttes, mais pas par défaut de liquidités comme chez la mère de la famille jordanienne étudiée dans ce numéro par Lorraine Guénée (p. 91). Cette façon de procéder répond en premier lieu au manque de place en hôtel où stocker des denrées en

(10) Il s'agit là d'une invention d'Alain Cottureau et de Mokhtar Marzok (2012), qui étend, en droit, à l'ensemble des composantes d'un budget, une logique comptable employée pour le poste du logement où la propriété d'un logement donne lieu à l'écriture d'une dépense et d'une recette égales, à différencier d'un loyer, ne figurant que dans les charges, où donc l'écriture tient compte de ce qui n'est pas dépensé, par rapport au loyer, pris comme référence.

quantités plus importantes, qui pourraient être achetées à un prix plus avantageux. Il s'agit d'un coût indirect à la charge des familles, pour un hébergement en hôtel présenté comme gratuit. L'impossibilité de stocker a aussi une répercussion morale. Elle cristallise la privation d'un espace à soi, comme l'illustre ce dialogue entre les époux :

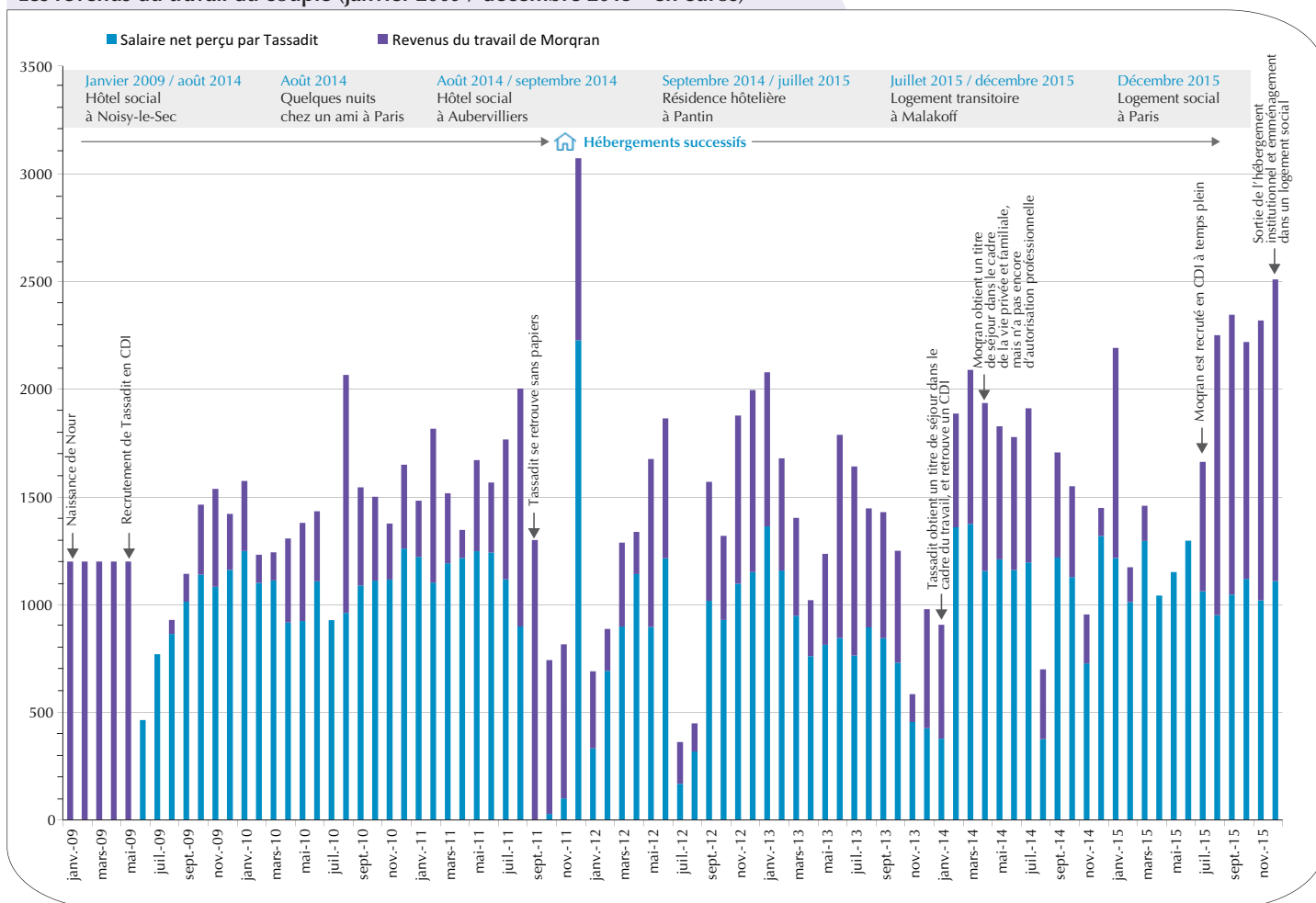
— Moqran : À chaque fois, j'arrête Tassadit quand on fait les courses [...] Où on va mettre tout ça ? Où on va mettre tout ça ?

— Tassadit : Mais tu vas économiser si tu regardes le prix d'un kilo et le prix de...
 — ... Je regarde le frigidaire, je regarde tout. Parfois, je rentre à la boucherie, je trouve un très beau morceau de viande, qui me plaît je sais pas comment, que je vois rarement. J'achète un bout de trois cents-quatre cents grammes ! Au lieu de l'acheter au complet peut-être

deux-trois kilos. Et on sera tranquilles pour une période !
 — Mais on n'a pas de congélateur. On ne peut pas stocker [...] C'est notre situation, bref (*Journal de terrain*, 17 novembre 2013).

Acheter en petites quantités permet également de prendre en compte les rabais des magasins. Le mari épluche tous les mardis le catalogue des promotions de deux supermarchés, et il trouve de bonnes affaires en publicité des quotidiens gratuits qu'il lit tous les jours. Il est également à l'affût des bons plans qui peuvent s'afficher en vitrine de deux autres *discounters* devant lesquels il passe au retour de l'école de son fils. Le couple se fournit aussi sur de grands marchés populaires qui cassent les prix en fin d'étal. L'époux se rend ainsi place d'Aligre après avoir relevé le courrier chez un cousin qui leur fournit une

Les revenus du travail du couple (janvier 2009 / décembre 2015 - en euros)



Sources : fiches de paie de Tassadit, souvenirs de Moqran (janvier - avril 2009), comptes personnels tenus au jour le jour par ce dernier (avril 2009 - juillet 2015) et fiches de paie (août - décembre 2015). CDI : contrat à durée indéterminée. Le pic de novembre 2011 correspond à un solde de tout compte reçu par l'épouse, fraîchement sans-papiers et licenciée d'office.

adresse officielle (utilisée par exemple pour inscrire leur fils en maternelle). Tant qu'elle travaillait comme aide-ménagère, Tassadit fréquentait le marché de Belleville chaque jeudi, entre deux embauches dans ce quartier du nord-est parisien.

Faire des sacrifices, gâter l'enfant

Ces économies se traduisent d'abord par des achats de meilleure qualité pour leur enfant, en matière d'habillement ou de nourriture. Nour boit par exemple un lait enrichi, plus coûteux que celui de ses parents. Ces économies ne permettent pas seulement de subvenir aux besoins quotidiens de la famille mais aussi d'offrir à l'enfant des biens qui seraient inabornables. Les parents achètent ainsi ses habits avant qu'il ne soit assez grand pour les mettre, pour profiter de soldes importantes sur des vêtements de qualité et de marque qu'ils ne pourraient pas se procurer autrement. Cet achat pour un usage à terme n'est pas une source de frustration : si Nour ne peut pas porter pour le moment ses vêtements trop grands, il ne manque de rien et possède au contraire quantité de changes. Ces achats au meilleur prix reposent d'abord sur les habitudes économes du couple, apprises au village :

— L'époux : Je m'en rappelle de mon enfance, je fais toujours la comparaison par rapport à Nour.

— L'enquêteur : T'étais pas gâté ?

— Je suis gâté mais... Je suis gâté sur le plan sentimental. Mais question de moyens, y a pas, y a pas, y a pas [...] J'm'en souviens... Quand quelqu'un invite mon père pour une fête, une fête de mariage ou quelque chose comme ça, on lui donne un couscous avec de la viande, il mange le couscous, il met le morceau de viande dans sa poche et il me le ramène.

— Il était très pauvre ?

— Oui. Enfin, c'est pas très très pauvre mais... On est dans les gens les plus aisés dans cette période-là dans le village. Mais le plus fortuné c'est celui qui a une vache, c'est la personne qui a une vache (*Journal de terrain*, 18 novembre 2013).

Mariés, leurs salaires envolés dans les soins pour avoir un enfant, ils ont continué de vivre au plus juste. Parents, ils ont conservé cette habitude pour eux et afin que leur fils ait accès à tout le nécessaire et, de façon raisonnée, au superflu. « *Pour lui, y'a pas de calcul* », ont l'habitude de dire les époux : « *Il a peut-être plus de sept paires de chaussures ! Trois, il les a jamais mises !* [Je ris] *On dirait qu'on est dans un pays en pleine pénurie !* [Nous rions] *En Afrique, en Ethiopie ! Mais à chaque fois qu'on tombe sur quelque chose qui nous plaît, on l'achète. Pour lui, on fait*

pas le calcul sur l'achat. On fait le calcul pour nous, mais, pour lui, y a pas de calcul » (*Moqran, Journal de terrain*, 18 novembre 2013). Donner une alimentation enrichie et saine à leur fils, lui acheter quantités de vêtements, de jouets ou de livres, lui repasser chaque jour tous ses habits, jusqu'aux chaussettes, ou encore lui permettre de multiplier les activités en dehors de l'école, sont aussi des réponses aux privations qu'il subit. Selon ses parents, en vivant à l'hôtel, Nour est privé d'équipements auxquels un enfant doit normalement avoir accès, d'une chambre à lui en particulier. « *Tout faire* » pour leur fils, est une compensation à l'œuvre dans les moindres actes du quotidien, mais qui ne peut jamais être à la hauteur des préjudices infligés, comme le laisse entendre le père : « *Son repas est très très équilibré. Bien soigné. À la loupe.* [silence] *On a juste une pénurie de logement. Sur le reste, j'en suis sûr qu'il y a peu d'enfants...* [sa voix s'étrangle]... *qui sont aussi gâtés comme lui* » (*Journal de terrain*, 18 novembre 2013).

Une manière d'être à la hauteur du quotidien consiste ainsi pour le couple à « *faire le maximum* » pour leur fils. Cette perspective se traduit jour après jour en matière de consommation, mais également par la préparation de l'avenir de leur enfant et la constitution d'une épargne.

L'épargne : couvrir les aléas et préparer l'avenir du fils

La mise en commun de l'argent des époux et la répartition des dépenses

Jusqu'à la naissance de Nour, Moqran et Tassadit ne mettent jamais d'argent longtemps de côté. Ce qui est thésaurisé finit toujours par couvrir des dépenses imprévues ou trop élevées pour leur fonds de roulement. Le recours contraint à l'hébergement d'urgence à l'automne 2008 soulage le couple sur le plan comptable, évitant une dépense de 600 euros par mois – le prix que les époux étaient prêts à payer pour une location. Bien que la naissance entraîne des frais importants, les parents ouvrent un compte au nom de leur fils alors qu'il n'a que deux mois et un autre au leur. Ils placent 500 euros sur chaque livret, soit l'intégralité des économies récemment constituées par les revenus de l'époux en l'absence de loyer. C'est l'amorce d'une épargne reposant sur une mise en commun complète des ressources et une répartition rigoureuse des dépenses. Les revenus de Tassadit sont ainsi systématiquement déposés à la banque sur un compte commun. Entre la naissance du fils en 2009 et l'eménagement dans un logement social sept ans plus tard, 76 738 euros de salaires sont ainsi versés sur ce livret, où

sont également placées les prestations sociales (1 970 euros d'allocations à la naissance de l'enfant ; 363 euros d'allocation de rentrée scolaire en 2015 et 2 639 euros de complément d'activité momentanément perçu par l'épouse). La somme des encaissements est de 81 347 euros⁽¹¹⁾.

Les rentrées d'argent de l'époux servent à régler des dépenses courantes ou récurrentes, en liquide : les courses alimentaires, les frais liés à l'entretien du foyer et les achats de vêtements, essentiellement effectués par l'époux, ainsi que la carte de transport de ce dernier. Ce qui n'est pas dépensé se trouve soit thésaurisé pour des achats futurs ou exceptionnellement importants (comme une voiture, payée en partie en espèces), soit placé sur un compte au nom de l'époux lorsque le montant en poche est trop élevé. Ce livret sert aux mêmes dépenses lorsque l'argent liquide vient à manquer. Les revenus du mari assurent donc un roulement de trésorerie pour le couple, qui doit permettre de subvenir aux besoins quotidiens sans toucher aux salaires de l'épouse. Ainsi, d'ordinaire, ces derniers ne servent pas aux dépenses courantes⁽¹²⁾. L'argent en banque finance principalement des frais périodiques ou imprévus, qui ne peuvent pas être financés par les seules liquidités du couple.

Pour cette famille sans logement, l'habitation constitue le premier poste de dépense

De façon surprenante pour une famille hébergée par l'assistance, le premier poste budgétaire au cours des sept ans couverts par l'étude est l'habitation. L'occupation d'une chambre d'hôtel social est gratuite pendant près de cinq ans. Mais, à partir d'octobre 2014 et jusqu'en juin 2015, les époux règlent chaque mois une « *participation au financement de l'hébergement* », selon les termes du travail social. Ce prélèvement est désormais exigé des familles hébergées en hôtel, dont un des membres au moins est régularisé⁽¹³⁾. Officiellement, il s'agit de préparer ces familles à une « autonomie » dans leur futur logement (le dispositif profite en tout cas aux associations collectrices, qui y trouvent une source de financement de leurs travailleurs sociaux). Le montant prélevé correspond au quart des revenus de l'activité salariée et au dixième des prestations familiales perçues par le couple le mois

précédent, à condition qu'une somme d'au moins 7 euros reste en poche par jour et par tête. On peut remarquer que cette mesure ne dépend pas du tout de la surface occupée par la famille. D'après la consultation des attestations de paiement, le couple verse en moyenne 245 euros par mois à l'association qui les accompagne au cours des neuf mois considérés. Durant les quatre mois et demi passés ensuite dans un logement accompagné au moins trois fois plus grand, le couple honore un loyer de 390 euros, charges incluses, et un abonnement de 45 euros par mois pour l'électricité. L'assurance habitation leur coûte 79 euros pour l'année. L'allocation logement destinée à la famille est versée directement à l'organisme gestionnaire de l'hébergement. Cet emménagement dans un T2 vide a également nécessité l'achat de nombreux équipements, pour au moins 2 655 euros.

Au moment de quitter cet appartement pour un logement social, le couple tient à le rendre en parfait état. L'époux achète 150 euros de petit matériel pour effectuer de menus travaux, qui ne sont pas nécessaires pour récupérer la caution, mais qui témoignent de la « *reconnaissance* » des époux vis-à-vis des associations qui leur avaient permis d'accéder à cet habitat. Le couple a cependant d'autres dépenses imprévues, engendrées par la location simultanée du logement transitoire et du logement social. Quand, en décembre 2015, la famille se voit proposer un appartement dans le parc social, elle a dix jours pour donner sa réponse. Les époux acceptent, reçoivent les clés quelques jours plus tard, et emménagent durant plusieurs week-ends à cheval entre 2015 et 2016 – ni l'un ni l'autre ne peuvent s'absenter de leur formation ou de leur travail. C'est à l'issue de ce déménagement mouvementé que le couple informe le gestionnaire de son précédent logement qu'il en occupe un nouveau... et remet son bail, en bonne et due forme. En d'autres termes, les époux paient quinze jours de loyer pour leur nouveau logement en cours d'emménagement mais non occupé, avant de devoir régler un mois de loyer pour le logement transitoire où ils ne résident plus. Dernière dépense importante en matière d'habitation : les travaux exceptionnels de maçonnerie et de plomberie réalisés en 2012 dans la maison familiale en Kabylie où

(11) Je n'ai pas pu consulter les relevés bancaires des époux, et j'estime donc leur épargne à partir de l'inventaire des décaissements établi avec eux. Le couple a certifié l'estimation finale.

(12) Toutefois, quand Moqran quitte en avril 2015 son emploi au noir dans l'attente d'une autorisation professionnelle et d'un recrutement comme agent de sécurité, qui a lieu mi-juillet, le salaire de l'épouse sert aux dépenses habituellement couvertes par les revenus de son mari.

(13) En théorie, la mesure aurait pu toucher le couple dès l'obtention du titre de séjour de Tassadit en janvier 2014, et jusqu'à l'entrée en logement transitoire, fin juillet. Mais l'association qui suit la famille n'a initié le prélèvement qu'à l'occasion d'un déménagement imposé en septembre 2014, qui a été l'occasion d'une mise à jour de sa situation. Le prélèvement n'a pas lieu le mois qui précède l'entrée dans un logement, afin que les futurs locataires puissent constituer une réserve d'argent pour leur emménagement (ces logements transitoires sont loués vides).

le couple n'a pas remis les pieds depuis son départ (3 000 euros sont envoyés à la mère de l'épouse pour les réparations).

D'autres dépenses grèvent l'épargne du couple

Sans entrer dans les détails, d'autres dépenses grèvent l'épargne du couple, en premier lieu les transports et les communications. En sept ans, les deux abonnements téléphoniques du couple représentent 1 448 euros, et les titres de transports de l'épouse reviennent à 3 757 euros⁽¹⁴⁾. Au registre des dépenses de transports, il faut ajouter quelques trajets en taxi pour conduire l'épouse à l'hôpital en urgence et, surtout, l'achat d'une automobile d'occasion. Ce luxe, prévu de longue date pour marquer l'obtention des papiers des deux parents, a engendré une dépense totale de 2 100 euros, dont 1 600 euros prélevés sur l'épargne. La voiture entraîne des frais supplémentaires : carte grise, assurance, carburant (régulé en espèces par Moqran), réparations et cours de conduite (les époux, dont les permis sont valables en France mais qui n'avaient pas pris le volant depuis longtemps, prennent quelques heures d'apprentissage). Le véhicule stationne sur des places gratuites, parfois pendant de longues semaines ininterrompues, car il sert peu – l'époux estime avoir fait trois fois le plein en deux ans. Mais cette acquisition marque un premier relâchement dans la gestion budgétaire.

Le compte bancaire sert également à payer les dépenses d'éducation et de loisirs de la famille. Nour a passé une première année dans une crèche, puis une autre dans une halte-garderie, voisine de l'école maternelle où il sera ensuite scolarisé. Pendant les grandes vacances au cours de ces trois années, ses parents l'inscrivent dans un centre de loisirs. D'après leurs souvenirs, ces différentes inscriptions leur ont coûté au total entre 1 235 euros et 1 580 euros. Moqran et Tassadit attachent beaucoup d'importance aux activités périscolaires de leur fils, en réponse notamment à une sociabilité enfantine fortement restreinte en hôtel et centrée autour de l'école (Le Méner et Oppenheim, 2015). Les cours de gymnastique, puis de karaté, d'arts

plastiques, et d'anglais par le théâtre, lui font ainsi rencontrer d'autres enfants de son âge. Ces frais liés à la sociabilité de l'enfant sont à mettre en parallèle avec celle des parents. Ces derniers ont dû attendre six ans et demi après la naissance de leur fils et leur installation dans un logement transitoire pour pouvoir inviter à déjeuner ou à dîner. Pour les familles en hôtel social, comme pour les hommes seuls en foyer (Sayad, 1980), l'interdiction des visites proscrit ces invitations et limite la commensalité à de rares occasions, en l'occurrence aux quelques copains de Nour dans l'établissement, ainsi qu'à des repas avec l'enquêteur. Au poste des loisirs du couple lors de leur long séjour en hébergement d'urgence, ne figurent que deux abonnements à des revues traitant de santé et parentalité. En revanche, d'autres dépenses importantes de sociabilité ont été permises avec l'obtention d'un titre de séjour. Après plus de cinq ans d'absence, l'épouse, enfin régularisée, retourne au village, accompagnée de son fils. L'époux s'y est rendu à son tour, mais à un autre moment, pour ne pas laisser la chambre vide et en perdre le bénéfice⁽¹⁵⁾. Pour l'été 2017, les parents prévoient d'aller ensemble en Kabylie et d'organiser une grande fête pour leur fils, dont la naissance et la circoncision n'avaient pas pu être célébrées là-bas.

L'argent déposé à la banque est aussi utilisé pour des frais que l'on pourrait dire de « citoyenneté » (Mahé, 2010), désignant sous une même rubrique, faisant sens pour le couple, le maintien de liens avec la communauté villageoise de leur pays et l'accès à des droits sociaux dans le pays d'accueil. D'un côté, Moqran règle une cotisation annuelle à l'assemblée villageoise, et le couple envoie chaque été de quoi tuer un mouton ou un veau pour la grande fête du village. D'un autre côté, si le couple bénéficie de prestations sociales et d'un hébergement gratuit pendant des années, il doit effectuer de nombreuses démarches pour faire valoir ses droits auprès des institutions françaises. Elles impliquent de multiples dépenses : les photocopies et courriers en lettre recommandée envoyés à de multiples organismes, les frais liés à l'obtention ou au renouvellement d'un titre de séjour, d'un appar-

(14) Pendant les cinq mois qui séparent son accouchement de son recrutement, l'épouse n'utilise que des titres de transports achetés à l'unité ou en carnet, solution la plus économique. Il lui en coûte ainsi, vraisemblablement, au maximum le prix d'une carte orange zone 1-2 de la Régie autonome des transports parisiens au tarif alors en vigueur, de 55,10 euros par mois (le tarif solidarité, voir *supra*, n'existe pas encore). Durant les vingt-sept mois de son premier contrat, elle souscrit à un abonnement mensuel zone 1-3, remboursé pour moitié par son employeur, qui lui revient à 995,90 euros annuels. Sans-papiers et officiellement au chômage, elle ne peut pourtant pas bénéficier d'un tarif solidarité en raison de l'évaluation de sa situation réalisée par le Syndicat des transports d'Île-de-France (et qui repose sur les douze mois écoulés où elle n'était pas éligible à cette tarification). Pendant un an, elle paie plein tarif, soit 1 054 euros au total. Puis elle bénéficie du tarif préférentiel qui lui avait été refusé un an plus tôt, jusqu'à son nouveau contrat de travail. Durant cette période de seize mois, son abonnement lui revient à 334,70 euros. De nouveau sous contrat, entre janvier 2014 et décembre 2015, elle règle tous les mois 50 % d'une carte orange zone 1-3, soit 1 053,50 euros au total.

(15) En hôtel social, toute chambre doit être occupée chaque soir par au moins un parent. La tolérance est variable d'un établissement à l'autre, mais une chambre vide plusieurs nuits de suite peut entraîner une exclusion définitive de l'hébergement.

tement en recourant au droit au logement opposable⁽¹⁶⁾, ou d'une formation professionnelle (voir *supra*). Par ailleurs, après le non-renouvellement de son titre de séjour pour raison médicale, l'épouse, et par extension son fils, se sont trouvés pendant presque un an sans couverture sociale. Dans cet intervalle, Nour a été conduit chez le pédiatre et aux urgences de l'hôpital, pour des soins qui n'étaient donc pas remboursables. Enfin, une partie de l'argent déposé à la banque sur le compte des parents transite vers ceux ouverts au nom de Nour. Un versement mensuel de 20 euros est effectué sur son livret A – où 500 euros ont été également placés à l'ouverture. Sur un compte sur livret plus rémunérateur et ouvert peu après le précédent, ont été épargnées les sommes reçues de la part de proches pour sa naissance et sa circoncision. L'allocation de rentrée scolaire y a aussi été virée – « *C'est son argent !* », justifient les deux parents devant l'étonnement de l'enquêteur.

L'avenir de Nour, moteur de l'épargne

Le tableau ci-après inventorie les décaissements du compte bancaire des époux, depuis son ouverture, et permet d'estimer leur épargne à un peu plus de 46 000 euros. Pour l'État, c'est-à-dire en tenant compte des seules ressources officielles, le taux d'épargne du couple avoisine 57 % du revenu disponible durant la période d'étude. En population générale, il est de 15 % à 16 % dans le même intervalle, selon l'Insee. Cette épargne s'apparente à une mutuelle familiale : elle permet de couvrir des risques pesant sur les membres cotisants et par filiation, sur leur enfant. Les parents estiment en effet qu'ils ne sont pas à l'abri d'un appauvrissement sensible de leurs ressources, en cas de non-renouvellement du titre de séjour ou encore de grave maladie :

— Tassadit : Même si on a de l'argent, on ne va pas aller au restaurant. Il se peut qu'on se trouve dans une période très difficile (*Journal de terrain*, 25 novembre 2015).

— Moqran : Avant, on ne pensait qu'à mettre de l'argent de côté pour ne pas être dans la mouise. On est sans papiers. Si l'État arrête l'hébergement en hôtel pour les sans-papiers, notre épargne est bouffée en un an peut-être. Si je perds mon travail, je n'ai pas de chômage. Si je me blesse au travail, je n'ai pas de remboursement de Sécurité sociale. Il y a énormément de choses. Il faut penser à toutes ces choses-là (*Journal de terrain*, 22 janvier 2016).

Mais épargner, c'est aussi une manière de préparer l'avenir,

le leur et celui de leur enfant. En mars 2014, quelques mois après la réception du titre de séjour de Tassadit et à la veille de l'obtention de celui de Moqran, celui-ci évoque pour la première fois l'épargne constituée pour son fils. « *Peut-être qu'un jour on pourra acheter une maison, peut-être à Paris ou en banlieue, pas très loin* ». Ce désir de propriété est d'abord le fruit d'un calcul économique, partagé par les parents : « *Un loyer, c'est de l'argent jeté par les fenêtres* ». C'est un désir alimenté par la réussite de proches : le neveu de Moqran qui leur avait prêté son studio et un autre cousin ont acheté l'un et l'autre une maison en Seine-Saint-Denis après des années difficiles durant lesquelles ils ont épargné sou après sou. Mais même après un suivi ethnographique de plusieurs années, je jugeais ce souhait, répété à plusieurs reprises, parfaitement illusoire. J'assistais en effet à la dégradation de leur situation vis-à-vis des hébergeurs et de leur relation avec leur assistante sociale. J'en venais à concevoir cette aspiration comme une sorte de proclamation entêtée mais déconnectée de leurs ressources. J'y voyais un garde-fou parmi d'autres pour tenir le cap d'une vie réussie, plus libre et moins à l'étroit que la leur, mais qui ne cessait de me paraître hors de portée, malgré les papiers, malgré l'accès à un logement transitoire. Il aura fallu faire les comptes avec les parents pour comprendre la plausibilité de leur projet et l'extrême cohérence d'une vie dédiée jour après jour à leur enfant.

Conclusion

Quelques semaines après leur emménagement dans un logement social et sept ans de « *galère* », les anciens sans-papiers hébergés en hôtel social rêvent plus que jamais d'avoir leur propre maison en France. Leur épargne et un mode de vie des plus économes pourraient le permettre, même si leur désir est temporisé par la succession de frais engendrés par les derniers déménagements et les prix de l'immobilier en région parisienne. Il n'empêche : l'épouse ne devrait pas avoir de mal à se faire recruter comme auxiliaire de vie après sa formation, et compte passer ensuite le diplôme d'aide-soignante, et peut-être celui d'infirmière. L'époux cherche pour sa part à multiplier les heures supplémentaires, les dimanches et les jours fériés travaillés, payés doubles, et durant lesquels sa femme peut s'occuper de Nour. Mais le désormais quinquagénaire n'exclut pas de changer de voie et de se mettre à son compte, en voiture de tourisme avec chauffeur – suivant l'exemple de Kabyles installés en Île-de-France.

(16) Les prestations de l'avocat que le couple consulte sont gratuites, en contrepartie d'une adhésion de 20 euros à l'association dont il fait partie (une « *bonne affaire* » pour le couple qui estime avoir économisé près de 2 000 euros, soit le coût d'un avocat spécialisé dans le droit des étrangers, selon eux et d'après des proches passés par ce genre de service).

**Inventaire des décaissements du compte bancaire du couple,
de la naissance de l'enfant au logement social (janvier 2009 - décembre 2016)**

Postes budgétaires	Montant du décaissement (€)
Dépenses prélevées sur les salaires épargnés par l'épouse, d'ordinaire couvertes par les revenus de l'époux conservés en espèces (1 802,50 euros) Après que l'époux quitte son employeur en 2015 pour chercher un travail dans la sécurité, le salaire de l'épouse couvre pendant trois mois et demi les dépenses normalement supportées par le revenu de l'époux (alimentation, entretien de la maison, titre de transport de l'époux, en particulier). On estime que le compte est débité de 515 euros par mois, soit le revenu moyen provenant du travail de l'époux entre le dernier épisode de travail à temps plein en septembre 2011, et son dernier revenu à temps partiel au noir en mars 2015.....	1 802,50
Alimentation (1 280 euros) Cantine (40 € par mois en moyenne, pendant trois années d'école maternelle, pendant trois années scolaires ; 50 € par mois, en moyenne, au cours préparatoire de l'école élémentaire, pendant quatre mois)	1 280,00
Habitation (10 627 euros) Participation financière à l'hébergement, en hôtel social (neuf mois). Pour mémoire : cet hébergement était auparavant gratuit.....	2 203,00
Loyer, pour le logement transitoire occupé (quatre mois).....	1 560,00
Électricité, pour le logement transitoire occupé (quatre mois)	180,00
Assurance habitation pour le logement transitoire (pour une année)	79,00
Achat d'une télévision, après un déménagement dans un hôtel sans écran dans les chambres	150,00
Ameublement de ce logement transitoire, vide, servant ensuite à équiper le nouveau logement, dont une machine à laver (339 €) ; un frigidaire (493 €), un four (259 €), un micro-ondes (49 €), une friteuse (offerte en bons d'achat) ; un canapé (555 €), un buffet (60 €), une table basse (36 € plus des bons d'achat), une table à manger et six chaises (offertes par une amie d'ami) et un matelas pour des invités (45 €) ; un sommier (185 €), un matelas (offert par le propriétaire de leur dernier hôtel) ; un lit-bureau pour le fils (497 €) et un matelas (137 €)	2 610,00
Loyer, pour un logement social pas encore occupé (quinze jours)	260,00
Loyer, pour le logement transitoire qui n'est plus occupé (un mois).....	390,00
Électricité, pour un logement transitoire qui n'est plus occupé (un mois).....	45,00
Menus travaux dans le logement transitoire, en vue de l'état des lieux sortants	150,00
Taxe d'habitation et taxe pour les ordures ménagères : nulles, car logement non occupé au 1 ^{er} janvier.....	0,00
Travaux dans la maison des époux au village, abîmée par défaut faute d'entretien.....	3 000,00
Transports et communications (8613,20 euros) Titres de transport de l'épouse (sept ans)	3 757,00
Voiture d'occasion (payée 2 100 €, dont 1 600 € prélevés sur le compte commun)	1 600,00
Carte grise	99,00
Assurance auto (deux ans, à 600 € puis à 500 €)	1 100,00
Réparation du véhicule (courroie et bielle).....	380,00
Cours de conduite de l'époux (quatre heures)	120,00
Cours de conduite de l'épouse (deux heures)	60,00
Téléphone de l'époux, en remplacement de l'ancien	79,00
Abonnement de l'époux (forfait à 16,90 € pendant dix-huit mois, puis à 2€ pendant quarante-huit mois)	400,20
Téléphone de l'épouse (iPhone 4S pour avoir Internet à l'hôtel, en remplacement d'un téléphone gratuit avec l'abonnement mais volé).....	399,00
Abonnement de l'épouse, permettant des appels gratuits vers l'Algérie (19 € par mois, pendant 30 mois).....	570,00
Imprimante pour l'administratif, achetée en accédant au logement transitoire	49,00
Éducation et loisirs (entre 5 784 euros et 6 129 euros) Inscription à la crèche (onze mois, deux jours et demi par semaine, 80 € à 100 € par mois).....	Entre 880,00 et 1 100,00
Inscription en halte-garderie (onze mois, deux matinées par semaine, 20 € à 30 € par mois)	Entre 220,00 et 330,00
Inscription en centre de loisirs (trois étés de suite, deux mois par été, 45 € à 50 € pour les deux mois) ..	Entre 135,00 et 150,00
Activités extrascolaires du fils dont des cours de gymnastique pendant un an (49 €), puis des cours de karaté, d'arts plastiques et d'anglais par le théâtre, deux ans de suite (225 € par an pour ces trois activités), ainsi qu'une carte d'accès d'un an au parc Eurodisney avec sa mère (79 €)	578,00
Livres scolaires (pour une année)	19,00
Assurance scolaire (10 € par an).....	40,00
Abonnement aux revues <i>Les parents</i> et <i>Top santé</i> (3 € par mois, les deux dernières années d'étude)	72,00
Vacances d'un mois au village, deux étés de suite, pour la mère et le fils (transport et cadeaux inclus, avec des frais sur place négligeables)	2 000,00
Vacances de quatre jours au village, pour le père (transport et cadeaux inclus, avec des frais sur place négligeables)	1 000,00
Cadeaux de Noël et d'anniversaire pour l'enfant, estimés sur la base basse de ceux de 2015 à 140 € (six années depuis l'ouverture des comptes)	840,00
Citoyenneté (4 840 euros) Cotisation annuelle à l'assemblée villageoise (six cotisations, 10 € par membre de la famille). Les sans-papiers n'ont pas à payer. Relevant de ce critère et dans la misère, le couple n'a pas été tenu au	

versement l'année de son arrivée en France.....	180,00
Cadeau d'un mouton ou d'un veau pour la grande fête annuelle du village (environ 200 € par tête de bétail)	1 400,00
Droit d'adhésion à des collectifs de sans-papiers dont une adhésion de 10 € par tête dans un premier collectif en 2008, une adhésion gratuite de l'épouse dans un second collectif en 2009 (contre service d'interprétariat et coups de mains administratifs), deux adhésions de l'époux à un troisième collectif (10 € par an)	40,00
Adhésion de l'épouse à un syndicat depuis 2010 (4 € par mois).....	288,00
Titre de séjour dans le cadre du travail de l'épouse (dont 340 € de frais de régularisation), obtenu en 2014...	600,00
Titre de séjour dans le cadre de la vie privée et familiale de l'époux (dont 340 € de frais de régularisation), obtenu en 2014.....	600,00
Renouvellement annuel de chaque titre de séjour (106 € par titre)	212,00
Règlement d'une formation d'agent de sécurité pour l'époux, face à la lenteur de la réponse de Pôle emploi	1 000,00
Adhésion à Droit au logement pour bénéficier d'un avocat gratuitement, dans le cadre de la loi Dalo.....	20,00
Soins, en l'absence momentanée d'assurance maladie	90,00
Entretien du compte bancaire (5 € par mois)	410,00
Epargne au nom de Nour (2 003 euros)	
Virement mensuel de 20 € sur un livret A ouvert deux mois après la naissance	1 640,00
Virement de l'allocation de rentrée scolaire sur un compte sur livret	363,00
Total des décaissements	Entre 34 951,70 et 35 294,70
Total des encaissements	81 347,00
Solde	Entre 46 052,30 et 46 395,30

Pour les deux parents, l'enjeu reste entier de « *laisser quelque chose* » à leur fils, alors que le temps presse :

— Enquêteur : Vous ne voulez pas vous reposer maintenant que vous êtes installés ? Travailler un peu moins et profiter de la vie ?

— Moqran : C'est pas le travail qui nous fait peur ! C'est que... Nour n'a pas eu de chance jusqu'à présent. On doit tout faire pour lui laisser quelque chose. On l'a eu tard, il ne nous reste pas beaucoup de temps à travailler. On doit travailler tant que l'on peut, pour lui, pour lui laisser quelque chose pour la suite.

— Tassadit : On doit continuer de faire le maximum pour lui. On ne se sait pas où on sera dans vingt ans (*Journal de terrain*, 22 janvier 2016).

Cette vie de fourmi, pensée au futur, rappelle en certains aspects les migrations postcoloniales. Elle semble faire signe vers la « double absence » de l'étranger, exilé loin des siens et exclu de l'espace d'arrivée, réduit à ses provisions de force de travail. Comme les résidents de foyer étudiés par Abdelmalek Sayad (1980), le groupe domestique reste à flot grâce à son travail, à la frugalité de son mode de vie, et à l'investissement d'un avenir dont le présent est frappé du sceau du provisoire. Toutefois, à la différence de ses prédécesseurs, il navigue durablement entre des situations administratives, professionnelles et résidentielles précaires, caractéristiques d'une fragilisation du rapport salarial, affectant tout particulièrement les étrangers (Lendaro, 2013 ; Morice, et Potot, 2010).

La rigueur gestionnaire des époux traduit ainsi l'imprévisibilité des gains, des statuts et des protections dont ils peuvent bénéficier. Il révèle également les limites des appuis sur lesquels compter pour s'en sortir. Ni l'insertion dans un milieu transnational de sociabilité kabyle où les époux trouvent ponctuellement des conseils et des secours, ni le recours aux services de l'assistance ne suffisent à les extirper de ce « *parcours du combattant* ». La réussite économique et familiale repose sur cet ascétisme quotidien au long cours. Mais elle doit bien être vue comme une évaluation qui ne peut avoir lieu qu'au temps des bilans, une fois obtenus papiers et logement. Cette issue n'est pas la seule possible pour des étrangers sans-papiers ou dans des situations administratives précaires. La misère aperçue à trois moments de la vie du couple peut être un compagnon au long cours. Selon l'expression forgée par Kim Hopper (2010) au sujet des sans-abri, des étrangers exercent également sans aucun doute un « labeur quotidien » pour obtenir le seul fruit de leur subsistance, sans possibilité d'accumulation et avec un assombrissement ou une fermeture des horizons d'expérience. Cette situation concerne probablement de nombreuses familles hébergées en hôtel – n'oublions pas qu'avec toutes les limites de cette mesure, le groupe domestique étudié se situe dans le dernier décile de la distribution des revenus de l'enquête Enfams. Les observations réalisées durant un peu plus d'an et demi en hôtel le laissent aussi penser. Mais elles épaississent le mystère que constitue la survie de ces familles et appellent à enquêter.

On pourrait objecter que des investigations budgétaires approfondies sur des économies de survie constituent une tâche inutile et indécente, comme une sorte d'exhibition romancée et sinistre des ressources modiques à portée des plus pauvres, d'évidence si maigres que leur description précise mériterait d'être tue. Il semble au contraire

qu'établir les comptes aussi précisément et exhaustivement que possible est une bonne méthode pour découvrir ce qui importe pour eux en même temps que les contraintes qui les enserrant dans leurs différentes orientations.

- Barron P., Bory A., Tourette L., Chauvin S., Jounin N., 2011, *On bosse ici, on reste ici. La grève des sans-papiers : une aventure inédite*, Paris, La Découverte
- Cottureau A., Marzok M. M., 2012, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Saint-Denis, Bouchène.
- Guyavarch E., Le Méner E., Vandentorren S. (dir.), 2014, *Enfams – Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France. Premiers résultats de l'enquête quantitative*, rapport d'enquête, Observatoire du Samusocial de Paris.
- Hoggart R., 1970 [1957], *La culture du pauvre*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Hopper K., 2010 [2003], « De l'ethnographie à l'engagement. Les limites du témoignage pour les sans-abri », in Cefaï D., Costey P., Gardella E., Gayet C., Gonzales P., Le Méner E., Terzi C. (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, p. 473-492.
- Labrador J., 2013, Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France, *Insee Île-de-France à la page*, n° 414.
- Le Méner E., 2017, Dans un hôtel social. L'exercice du pouvoir, vu des deux côtés à la fois, in Baciocchi S., Cottureau A., Hille M.-P. (dir.), *Le pouvoir des gouvernés*, Bruxelles, Peter Lang (à paraître).
- Le Méner E., Oppenchaim N., 2015, Pouvoir aller à l'école. La vulnérabilité résidentielle d'enfants vivant en hôtel social, *Les annales de la recherche urbaine*, n° 110, p. 74-87.
- Le Méner E., Oppenchaim N., 2012, The temporary accommodation of homeless families in île-de-France: Between social emergency and immigration management, *European Journal of Homelessness*, vol. 6, n° 1, p. 83-103.
- Lendaro A., 2013, Inégalités sur le marché du travail entre deux générations d'immigré-e-s. Ce que l'action publique fait aux parcours de vie, *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 4, p. 779-806.
- Mahé A., 2010, Qu'est-ce qu'être citoyen d'un village dans la Kabylie contemporaine ? Résidents et immigrés en tant que membre, contribuable et citoyen de leur village, in Cefaï D., Berger M., Gayet-Viaud C. (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, 2010, Berne, Peter Lang, 2010, p. 469-501.
- Morice A., Potot S., 2010, Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude, in Morice A., Potot S. (dir.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris, Khartala, p. 5-21.
- Sayad A., 1980, Le foyer des sans-famille, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 32-33, p. 89-103.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses universitaires de France.
- Weber F., 2010, Le calcul économique ordinaire, in Steiner P. et Vatin F. (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 267-407.